



IMPULSIONS

Ensemble, révélons le potentiel de votre commerce.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – MISE A JOUR FEVRIER 2019

Préambule et définitions

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de conseil, de création, de communication, d'organisation d'événements et de publicité, réalisées par IMPULSIONS SARL. La commande d'une prestation implique l'adhésion complète et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales.

Est appelé IMPULSIONS ou PRESTATAIRE, la SARL IMPULSIONS.

Est appelé CLIENT la personne physique ou morale signataire du bon de commande, du devis ou ayant signifié sa commande par écrit.

Est appelé PRESTATIONS toutes prestations demandées par le client ayant fait l'objet d'une proposition formelle de la part de l'agence.

ARTICLE 1 - Prise de connaissance et acceptation des CGV

Les présentes conditions générales de vente sont consultables sur le www.impulsions.nc/CGV.pdf. En conséquence, le Client qui contacte IMPULSIONS est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente. Les devis comportent un lien permettant de consulter les conditions générales de ventes sur le site de l'agence.

Les conditions générales de vente constituent la base juridique de tous nos contrats. Elles font échec à toutes clauses contraires, imprimées ou non, proposées par le Client ou prises comme base de rédaction de sa commande, dès lors qu'elles n'ont pas été acceptées explicitement par IMPULSIONS. En signant un devis, en signant un contrat, en utilisant un service, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières, le cas échéant, et accepte toutes les dispositions et règles établies sans aucune réserve ou garantie autre que celles stipulées ci-dessus.

ARTICLE 2 - Commande

Tous les travaux engagés par IMPULSIONS et entraînant une dépense aux frais du Client feront l'objet de devis préalables. L'exécution des travaux n'intervient qu'après approbation du Client. Un bon de commande ou un devis signé par le Client tient lieu de commande, sauf clause particulière expresse. Le début des travaux est engagé dans les deux semaines suivant l'approbation du client.

Modification ou interruption d'une commande

Dans le cas où le Client déciderait de modifier, de rejeter, d'annuler ou d'interrompre un travail en cours, IMPULSIONS lui indiquera les débits et les remboursements résultant de ce changement et ceci, de telle sorte que le Client puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

IMPULSIONS ne saurait en aucun cas encourir la moindre responsabilité pour les annulations ou changements décidés par le Client après approbation du devis.

Toute annulation de la commande rend acquis à IMPULSIONS l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que IMPULSIONS pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation.

Dans le cas de l'annulation de commande en cours de réalisation, seront dues les travaux effectués à date même si non terminés et non livrables, les différents frais engagés, ainsi que 15% sur le montant total des travaux annulés. IMPULSIONS se décharge quant aux débits et remboursements dus aux autres prestataires extérieurs tels que médias, imprimeurs etc.

ARTICLE 3 – Sous-traitance

IMPULSIONS est autorisée, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client. IMPULSIONS se réserve le droit de travailler avec des

prestataires indépendants et des sous-traitants qu'elle estime et plus généralement s'adjoindre tous tiers pour exécuter sa mission tout en conservant la direction et la responsabilité de son exécution. Si le Client souhaite confier l'impression et/ou l'édition à un autre prestataire de son choix, IMPULSIONS décline toute responsabilité consécutive au choix de prestataires qui lui sont étrangers, le Client étant seul responsable de ses choix de prestataires.

ARTICLE 4 - Prix

Le prix de vente s'entend départ des locaux du vendeur, ou de l'un de ses fournisseurs (imprimeur, etc.). Le prix de vente est exprimé en francs du pacifique.

Les prix et les délais sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ce mois.

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé.

Toute prestation ne figurant pas dans la proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.

Les corrections demandées par le client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande seront apportées, toute correction supplémentaire fera l'objet de facturation à l'heure sur la base de 7.500 frs HT de l'heure.

Aux prestations commandées sont ajoutées des honoraires permettant de couvrir les temps d'échanges, de conseils, de relances diverses, frais de conservation des fichiers de l'ordre de 7% du montant HT des prestations.

ARTICLE 5 - Facturation

La facturation de toute prestation fournie par IMPULSIONS s'établit le jour de la livraison, ou au plus tard à la fin du mois correspondant à la prestation. Lorsque les usages prévoient un échéancier, les montants sont facturés et payés au même titre que n'importe quels autres travaux.

ARTICLE 6 - Acompte

Pour toutes prestations ponctuelles supérieures à 80.000Frs HT, sauf échéancier particulier, un acompte de 50% sera systématiquement facturé au Client et réglé par celui-ci avant le début des premiers engagements de frais, le solde étant facturé à la livraison des travaux.

Pour toutes prestations ponctuelles inférieures à 80.000frs HT, 100% de la commande est à régler avant début des travaux.

Pour toutes prestations mensualisées (de type e-mailing, réseaux sociaux, gestion de site, suivi de budgets etc), un acompte équivalent à un mois de prestation sera facturé au Client et réglé par celui-ci avant le début des premiers engagements de frais.

Aucune prestation ne peut être engagée par Impulsions sans avoir perçu l'acompte.

ARTICLE 7 - Commande urgente

Pour toutes nouvelles commandes devant être effectuées en moins de 5 jours suite à la signature du devis, une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif habituel. Majoration non systématique, selon nature des travaux demandés.

ARTICLE 8 - Conditions de paiement

Toute prestation est à régler à réception de la facture. **Tout retard de paiement à compter du 22^{ième} (3 semaines + 1 jour) jour suivant la réception de facture donnera lieu à des pénalités de retard** calculées suivant les règles légales en vigueur. Le taux des pénalités de retard de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points.

ARTICLE 9 - Retard de paiement

Le non-paiement du Client dans les délais prévus par les présentes conditions entraîne la facturation de pénalités. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Elles courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture. Les pénalités sont calculées sur le montant TTC de la facture et ne sont pas soumises à taxes. Le taux appliqué est le taux directeur en vigueur majoré de 10 points.

Une indemnité forfaitaire de 4.773 frs est facturée pour frais de recouvrement à l'occasion de tout retard de paiement. Toutefois, l'indemnité ne s'applique pas si le Client est en cours de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire. Ce montant forfaitaire s'ajoute aux

pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, notamment en cas de recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure, une indemnisation complémentaire sur justification sera demandée. Comme pour les pénalités de retard, l'indemnité est due dès le lendemain de la date d'échéance et n'est pas soumise aux taxes.

L'indemnité est due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance, quelle que soit la durée du retard (elle n'est pas due pour chaque jour de retard). L'indemnité s'applique à chaque facture payée en retard, et non à l'ensemble des factures concernées. Elle est due par facture.

Toute somme non réglée dans les délais, tout retard de paiement, ou tout impayé (en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé) d'une somme due par le Client, entraînera la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation. Le Client ne pourra demander une indemnité à IMPULSIONS du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement. IMPULSIONS se réserve tous les droits intellectuels et de propriété sur sa production jusqu'au complet règlement des factures. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix, la remise d'une traite ou de tout autre document créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement libératoire.

Dans le cas où le retard de paiement excéderait deux mois, IMPULSIONS se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires. IMPULSIONS facturera au Client tous les frais engagés pour le recouvrement des sommes dues.

ARTICLE 10 - Propriété intellectuelle

La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de IMPULSIONS tant que les factures émises par IMPULSIONS ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

Corrélativement, le Client deviendra propriétaire de fait de la production à compter du règlement final et soldant toutes les factures pour la durée des droits acquis et précisés dans la commande. Les fichiers de production et les sources restent la propriété de IMPULSIONS, seul le produit fini sera adressé au Client. Si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant sera demandé et une rémunération devra être convenue.

L'exploitation des créations et des services s'effectue conformément aux dispositions de la commande effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de la signature du contrat. Toute utilisation de la création, non prévue au présent contrat, doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable et d'une rémunération à convenir.

Le Client garantit que tout document communiqué à Impulsions, par lui, ses auxiliaires et/ou ses représentants est libre de tout droit d'auteur, n'appartenant à aucun tiers, ce qui interdirait l'exécution des prestations promises par IMPULSIONS.

Le Client s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à IMPULSIONS, au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services ou prestations acceptées par le Client.

Le Client autorise expressément IMPULSIONS à notamment retravailler, retoucher et modifier tous les documents fournis par le Client, ainsi qu'à faire des reproductions pour les besoins de l'exécution de la commande.

ARTICLE 11 - Copyrights et mentions commerciales

Sauf mention contraire explicite du Client, IMPULSIONS se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution.

ARTICLE 12 - Cas des propositions non-retenues

Les devis de IMPULSIONS sont gratuits. Le Client s'engage à restituer les projets présentés par IMPULSIONS dans leur totalité (documents numériques et papiers) s'ils ne sont pas retenus et restent la propriété de IMPULSIONS.

ARTICLE 13 - Confidentialité

IMPULSIONS s'engage pour la durée de l'exécution de la commande, telle que définie par le bon de commande ou le devis signé, à ne divulguer aucune information de caractère confidentiel qui lui auraient été communiquée par le Client.

ARTICLE 14 - Archivage

Sauf accord écrit, IMPULSIONS n'est pas tenue de conserver les documents de travail, quel qu'en soit le support (notamment, données, négatifs, modèles, textes, traduction, films, compositions, épreuves et matériel utilisé pour l'exécution du travail). Pour des raisons de sécurité technique, cette libération ne prend effet que 10 jours après la livraison de la marchandise.

En cas d'accord quant à la conservation, les coûts de l'archivage, du traitement ultérieur, du formatage et de l'édition seront à la charge du Client.

ARTICLE 15 - Références

Le Client autorise expressément IMPULSIONS à utiliser son nom et les produits ou prestations développés pour son compte à des fins commerciales.

ARTICLE 16 - Responsabilité du Client

Le Client mettra à la disposition de IMPULSIONS, à titre confidentiel, tous les éléments qu'il lui sera possible de fournir à cette dernière et qui sont nécessaires à la connaissance des produits et services objets de la commande et à celle de leurs marchés. Le Client garantit IMPULSIONS de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans les informations fournies par lui sur ses produits ou ses services. Il est de ce fait responsable des informations qu'il transmet à IMPULSIONS portant notamment sur le nom, la composition, les qualités, les performances du produit ou du service faisant l'objet de la commande. Il est également responsable du respect des législations spécifiques à son activité. En conséquence, IMPULSIONS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des projets qu'elle aura soumis au Client et au sujet desquels elle aura obtenu son accord, notamment en cas d'action en responsabilité.

Le Client reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par IMPULSIONS. La responsabilité de IMPULSIONS ne saurait être engagée dès lors que le "Bon à Tirer" aura été signé par la société ou l'organisme client, par mail ou sur papier.

Le Client garantit IMPULSIONS et se substituera à elle en cas d'action judiciaire et/ou de condamnation que cette dernière aurait à supporter du fait d'un manquement du Client à ces diverses obligations de déclaration et ce nonobstant la réparation de l'entier préjudice de IMPULSIONS.

ARTICLE 17 - Responsabilité Impulsions

IMPULSIONS ne doit pas manquer à son obligation de conseil. IMPULSIONS veille pour ce qui la concerne au respect de la réglementation de la publicité dans le cadre des campagnes et supports qu'elle conçoit et diffuse pour le compte du Client. IMPULSIONS ne pourra être tenue pour responsable de toute décision prise par le Client ou tout tiers désigné par lui.

IMPULSIONS s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur.

Le Client ne pourra rechercher la responsabilité d'IMPULSIONS qu'en prouvant un comportement fautif, étant entendu que cette responsabilité est limitée expressément aux dommages prévisibles et directs et ne pourra excéder le coût total de la prestation qui est à l'origine du dommage causé.

L'action en réparation devra être engagée dans les 15 jours de l'événement dommageable.

La responsabilité d'IMPULSIONS ne pourra être recherchée en cas de force majeure.

ARTICLE 18 – Force majeure

Le Client ne saurait engager la responsabilité IMPULSIONS ou rompre son engagement dans l'hypothèse où surviendrait un cas de force majeure.

On entend par cas de force majeure tout événement rendant soit impossible, soit manifestement plus difficile l'exécution d'une obligation en raison du caractère imprévisible ou irrésistible ou extérieur de cet événement, ces trois critères étant alternatifs tels que les grèves et désordre publics/sociaux, les ruptures de fourniture d'énergie, le blocage des télécommunications et des

réseaux informatiques (y compris les réseaux connectés des opérateurs de télécommunication), rupture de la liaison spécialisée etc.

ARTICLE 19 – Tolérance et Intégralité

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes conditions, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait valoir modification des dites conditions ni établir un droit quelconque sur l'autre.

Si l'une ou quelconque des stipulations des présentes conditions était reconnue nulle au regard d'une règle de droit, d'une loi en vigueur ou d'une décision de justice, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité du contrat.

ARTICLE 20 – Loi applicable et attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la Loi française et Loi de Pays. Les parties chercheront, préalablement à toute procédure contentieuse, une solution amiable aux différends qui pourraient survenir. A défaut de solution amiable, tout litige survenant à raison de l'exécution ou de la rupture du présent contrat sera soumis à la seule compétence des tribunaux de Nouméa. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

En cas de litige, le Tribunal de Nouméa est seul compétent. Le lieu de juridiction est fixé par le siège social du vendeur, à moins que celui-ci, à sa seule discrétion, décide de porter le litige devant la juridiction de l'acheteur.

ARTICLE 21 – Obligation d'information

Le client s'engage à informer, par écrit, IMPULSIONS de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire, etc.).

Conditions générales de vente spécifique à la réalisation d'un site internet (CGV WEB)

ARTICLE 22 – CGV WEB : Généralités

IMPULSIONS s'engage dans le cadre d'une obligation générale de moyens à tout mettre en œuvre pour assurer la meilleure qualité et régularité des services qu'elle apporte.

IMPULSIONS ne peut être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit subi par le Client, y compris les pertes ou les altérations de données.

ARTICLE 23 – CGV WEB : Responsabilité liée à la prestation

La responsabilité d'IMPULSIONS est limitée au site Internet et à son contenu dont elle a le contrôle direct.

IMPULSIONS ne saurait être responsable des liaisons de tous types, assurées par d'autres prestataires.

IMPULSIONS ne saurait être responsable des dégâts accidentels ou volontaires causés par des tiers au Client du fait de sa connexion à Internet.

IMPULSIONS ne saurait être responsable, dans le cadre d'un site géré par le Client ou par IMPULSIONS, de la perte, du vol ou de la diffusion des codes d'accès client.

Pour toute commande de création et d'hébergement, IMPULSIONS se réserve le droit de refuser texte, illustration et en général tous contenus qui sont contraires aux bonnes mœurs, ou en infraction avec la législation.

ARTICLE 24 – CGV WEB : Obligations du Client

Dans le cas où le Client fournit à IMPULSIONS les informations nécessaires à l'exécution de la commande, ces informations devront être transmises selon les spécifications d'IMPULSIONS. **La réalisation du site web et/ou des prestations associées commandées ne sera réalisée dans un délai fixé à la commande qu'à compter du moment de la réception exhaustive de toutes les informations nécessaires à cette réalisation.**

Dans le cas où IMPULSIONS assure le contenu rédactionnel tels que textes, photos et vidéo en complément ou non des informations fournies par le Client, ces mêmes conditions s'appliquent également.

L'ensemble des informations ayant été, préalablement à leur diffusion, sélectionné par le Client, IMPULSIONS ne saurait être en aucun cas rendu responsable de leur contenu. Lors de l'acceptation de la commande, IMPULSIONS présume que le Client est en possession du droit d'auteur ou de reproduction, et assume toute responsabilité pour les préjudices résultant d'une violation des droits d'auteur ou de reproduction appartenant à un tiers.

IMPULSIONS ne saurait être tenu pour responsable du non fonctionnement de tout ou partie du site Internet dans le cas d'un hébergement non assuré par ses soins.

Le Client sait que IMPULSIONS reste seule propriétaire des droits de reproduction de ses créations Internet, résultant notamment de la propriété littéraire, artistique et technique. Toute représentation ou reproduction même partielle faite sans autorisation est illicite.

ARTICLE 25 – CGV WEB : Hébergement et gestion du site

Les prestations d'hébergement proposées sont fournies par un prestataire partenaire tiers. L'offre d'hébergement est liée obligatoirement à une ou plusieurs prestations de services d'IMPULSIONS. Le transfert des DNS sur le serveur du partenaire est possible si une ou plusieurs prestations de services d'IMPULSIONS y sont liées. Dans tous les cas, le Client pourra prendre connaissance des informations administratives et techniques nécessaires à l'accès à son/ses hébergements.

Dans le cas de la défaillance de ce partenaire, IMPULSIONS s'engage à trouver et proposer toutes les solutions possibles pour y remédier, mais IMPULSIONS se dégage de toute responsabilité quant aux conséquences de cette défaillance dont les causes ne seraient être directement imputables à IMPULSIONS.

En aucun cas, IMPULSIONS ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait : d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du Client ; de produits défectueux que le Client a vendu par l'intermédiaire de son ou ses sites ; de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du Client ; de la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non règlement des sommes dues à la conservation des nom de domaines. IMPULSIONS ne peut être redevable d'aucune taxation ou autres frais en relation avec les achats faits à partir du site Client. Le Client accepte de prendre la pleine responsabilité des taxes et frais de toutes natures associés aux produits vendus.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, IMPULSIONS ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes ; la contamination par virus des données et/ou logiciels du client ; les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client ; le mauvais fonctionnement des équipements ou le non savoir-faire du Client, de problèmes liés au réseau téléphonique ou à internet et/ou en cas de force majeure ; les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client.

Le compte Client est strictement personnel, il est accessible par un login et un mot de passe confidentiel. Le Client est responsable de l'usage de son login et de son mot de passe, toute connexion effectuée en utilisant ces login et mot de passe sera réputée l'avoir été par le Client. IMPULSIONS ne sera en aucun cas responsable de la perte, du vol ou de la diffusion des login et mot de passe.

ARTICLE 26 – CGV WEB : Nom de domaine

IMPULSIONS offre de procéder à l'enregistrement de noms de domaine avec les extensions .com, .nc et .fr, et autres extensions disponibles en France et Nouvelle-Calédonie afin de permettre à toutes personnes physiques ou morales de s'assurer de la propriété du ou des noms de leur choix.

IMPULSIONS s'engage à tout mettre en œuvre auprès des organismes compétents pour procéder à l'enregistrement du nom de domaine choisi mais ne souscrit à ce titre aucune obligation de résultat.

Du fait des délais qui peuvent séparer la recherche de l'enregistrement du nom de domaine envisagé, l'indication de la disponibilité de ce nom ne constitue nullement la garantie de pouvoir effectivement procéder à son enregistrement. La disponibilité d'un nom de domaine et son enregistrement ne sauraient constituer une garantie contre toute revendication de tiers sur tout ou partie de ce nom.

Chaque demande d'enregistrement implique l'acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques de nommage ainsi que des règles de résolution des conflits pouvant

survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.

Il appartient au Client de fournir à IMPULSIONS les justificatifs éventuellement requis pour l'enregistrement considéré.

L'enregistrement du nom de domaine du Client ne sera pris en considération qu'à réception par IMPULSIONS du bon de commande dûment rempli et signé par le client accompagné du règlement et des justificatifs nécessaires.

L'enregistrement du nom de domaine n'est effectif qu'à compter de la mise à jour des bases de données des organismes concernés et du temps de propagation des DNS.

Le Client est seul responsable du choix du nom de domaine dont il a sollicité et obtenu l'enregistrement. En aucun cas, IMPULSIONS ne saurait être tenu pour responsable à quelque titre que ce soit de recours, amiables ou contentieux, dont le Client pourrait faire l'objet consécutivement à l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine.

Le Client s'engage à garantir IMPULSIONS de toutes condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre du fait de l'enregistrement d'un ou plusieurs nom de domaine.

ARTICLE 27 – CGV WEB : Délais

Les délais de livraison indiqués ne sont valables que dans la limite des capacités techniques et humaines de IMPULSIONS à répondre aux commandes. Dans le cadre de ces conditions générales de vente, le Client ne peut exiger de IMPULSIONS ni la livraison de la commande à la date prévue, ni indemnité de quelque nature que ce soit. Le Client reste redevable de la somme prévue.

IMPULSIONS s'engage à réaliser le site Internet dans un délai convenu dans le cahier des charges ou dans tout autre document engagé par les deux parties à partir de la signature et ce à condition de disposer de l'ensemble des éléments et validations pour conduire à la mise en ligne de ce projet. Si au bout du délai engagé et sous réserve que le Client ait fourni tous les contenus de manière exhaustive et sous réserve que le Client n'ait fait aucune demande supplémentaire de modification quel qu'elle soit et sous réserve d'absence de situation particulière remettant en cause la bonne exécution de la commande, IMPULSIONS n'est pas capable de fournir le projet aboutit alors IMPULSIONS est soumis à des pénalités de retard de l'ordre de 5% de remise sur le projet par mois dépassés à partir du deuxième mois dépassé. A contrario, si le client n'est pas en mesure de fournir l'ensemble des éléments sur la durée initiale prévue, 40% de la somme restante avant solde sera demandée à la date prévue de livraison du site internet.